



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
FACE AU N°4 RUE SAINT PIERRE  
DU 05 AU 09 NOVEMBRE 2007**

*EH/CB  
APM 07/1465*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et  
suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par la S.T.T.P. BORDET, sise 8 rue  
de l'Hôtel de Ville, B.P.1 - 17240 ST FORT SUR GIRONDE, en  
date du 19 octobre 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers  
de la route pendant toute la durée des travaux,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La S.T.T.P. BORDET est autorisée à effectuer des travaux  
(terrassement pour réalisation branchement gaz) face au n°4 rue Saint  
Pierre du 05 au 09 novembre 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera interdite « sauf riverains » rue Saint  
Pierre et rue Pierre Dugua, suivant la progression du chantier pendant  
toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit rue Saint Pierre et rue  
Pierre Dugua aux droits du chantier, pendant toute la durée des  
travaux.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation  
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant  
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 24 octobre 2007*

**Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 26 Octobre 2007**

**Le Maire,  
H. LE GUEUT**